



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

BAISSE DU TAUX DE TAXES À NOTRE-DAME-DE-LOURDES



Notre-Dame-de-Lourdes, le 17 janvier 2019 – Lors de son assemblée extraordinaire du 10 décembre dernier, les membres du conseil municipal ont adopté le budget pour l'année 2019.

La Mairesse, Céline Geoffroy, se dit fière de présenter le budget 2019, car même avec une augmentation des dépenses totales de près de 5%, le taux de taxes foncières pour 2019 diminue de 0.01 \$/100 \$ et ce, tout en continuant d'offrir les meilleurs services aux citoyens.

En 2019, le taux de taxes foncières est de 0.53 \$/100 \$ comparativement à 0.54 \$ en 2018. Comme l'année dernière la municipalité a affecté un montant de compensation de 13.25 \$ par propriété reçu du gouvernement pour la collecte sélective, ce qui permet de conserver le taux de taxes pour les ordures à 170.31 \$ comme en 2018.

Les seuls coûts qui sont augmentés en 2019 sont pour l'entretien du réseau d'aqueduc d'un montant de 5 \$ par branchement dans le but de conserver une réserve et une augmentation de 20 \$ par branchement pour l'entretien du réseau d'égout passant de 150.21 à 170.21 \$, et ce, afin de palier à différentes réparations sur le réseau.

Ayant une vision plus axée sur la famille et les services aux citoyens, le conseil municipal compte réaliser divers projets, entre autres, l'aménagement des sentiers pédestres avec éclairage au Parc Hyacinthe Guilbault et l'aménagement du terrain de baseball.

Pour ce qui est des autres besoins, nous prévoyons cette année procéder à quelques travaux de voirie, l'achat de génératrices et la construction de nouveaux puits d'alimentation en eau potable.

Finalement, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est soucieuse de demeurer à l'écoute de ses citoyens!

- 30 -

Source : Marie-Claude Parent
Directrice générale
Municipalité de Notre-Dame de Lourdes
450 759-2277, poste 205
directrice@notredamedelourdes.ca